



Nous avons appris hier que la direction générale a décidé que les épreuves orales du concours de contrôleur externe des Finances publiques, se dérouleront exclusivement en visioconférence.

Les oraux se dérouleront par visioconférence depuis les départements de domicile des candidats.

Pour respecter les consignes sanitaires, un seul candidat sera convoqué par heure évitant ainsi la présence simultanée de plusieurs candidats dans le bâtiment.

Le port du masque par les candidats sera recommandé (sauf pendant le temps de vérification de son identité et, bien entendu, pendant l'oral).

Le candidat sera soumis au respect des gestes barrières et au dispositif sanitaire mis en place au sein du bâtiment (gel hydroalcoolique, respect du marquage au sol, etc...).

Un surveillant sera chargé de la vérification de l'identité du candidat et restera dans la salle de visioconférence pendant toute la durée de l'épreuve.

La salle de visioconférence sera organisée de façon à respecter les mesures de distanciation physique. Il sera demandé au surveillant de porter un masque. La vérification de la convocation et de la pièce d'identité se fera à distance sans manipulation par le surveillant.

Les épreuves se dérouleront du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2020, pour les 1 604 candidats admissibles.

Les résultats du concours devraient être connus le 20 juillet prochain.

[NOUVELLES DATES ORAUX DE CONCOURS](#)

fichiers:

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *



[Télécharger fiche_dinformation_candidats.pdf](#) (412.69 Ko)

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [Infos / actions](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
